

N° 1660-2012/APS/DEFE/SDE

Date du : 13/09/2012

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : création du fonds SUD INNOVATION

PJ : un projet de convention, rapport de la mission « innovation » du 23 au 27 avril 2012 du directeur régional adjoint OSEO île de France et Outre-Mer

Née en 2005 de la fusion de la BDPME (Banque de Développement des PME) et de l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche), OSEO est un établissement public industriel et commercial (EPIC) dont la mission est de contribuer au développement de l'innovation. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie des finances et de l'industrie, ainsi que du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, cet EPIC dispose de dotations de l'Etat qui lui permettent de mettre en œuvre les trois métiers suivants :

- le soutien de l'innovation, au travers de subventions, d'avances remboursables, de prêts à taux zéro ;
- la garantie des financements bancaires ;
- le financement des investissements aux côtés des banques.

Dans CAP SUD 21, la province Sud a consacré le développement des entreprises comme une orientation opérationnelle prioritaire, qui se décline en trois objectifs que sont : l'amélioration de la pertinence des aides à l'investissement, la création des conditions de développement des entreprises et l'encouragement à l'innovation. La réforme du code des aides financières à l'investissement, l'émergence de grappes d'entreprises ou le soutien au projet de technopole ont concrétisé les efforts de la collectivité en faveur de la réalisation de ces objectifs.

Dans cette dynamique, l'extension des produits OSEO à la Nouvelle-Calédonie constitue une étape significative supplémentaire au profit des entreprises locales potentiellement innovantes. Depuis une mission d'OSEO mandatée par l'exécutif de la province Sud, trois produits financiers dédiés à l'innovation sont désormais disponibles localement : des subventions, des avances remboursables et des prêts à taux zéro (PTZ) dont les financements sont assurés par des crédits Etat via l'Agence Française de Développement (AFD), représentant d'OSEO en Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mission, l'exécutif de la province Sud a également sollicité l'expertise d'OSEO, pour accompagner la collectivité dans le développement de sa politique en faveur de l'innovation.

A partir des conclusions de cette mission, il est proposé d'établir un partenariat entre la province Sud et OSEO, qui se traduira, par la création d'un fonds d'amorçage destiné aux entreprises innovantes et dénommé « SUD INNOVATION ».

Le fonds « SUD INNOVATION » a vocation à accompagner les entreprises dans leur projet d'innovation et dans leurs investissements pour leur développement.

La dotation du fonds « SUD INNOVATION » sera inscrite au budget primitif 2013. Il est proposé de la fixer à cent vingt millions (120 000 000) de francs au titre du soutien à l'innovation pour les années 2013 et 2014. Les ressources nationales d'OSEO interviennent en complément de la dotation du fonds « SUD INNOVATION » pour un montant égal à celui de la dotation du fonds par la province Sud. OSEO Régions gère le fonds « SUD INNOVATION » et assure son risque d'insolvabilité pour le compte de la province Sud. Le montant global s'élèvera ainsi à deux cent quarante millions (240 000 000) de francs.

Le projet de convention annexé au présent rapport organise les modalités de la gestion du fonds « SUD INNOVATION » par OSEO Régions.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.